

Siège : 13 bis Rue du Docteur Rocheblave 30260 QUISSAC

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-six et le huit juillet, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol s'est réuni dans le foyer de Cardet au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Fabien CRUVEILLER, Président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Date de convocation : le 2 juillet 2026

Date d'affichage : le 2 juillet 2026

Nombre de délégués : 56

En exercice : 56

Présents : 44

Votants : 44 + 6 = 50

Votants par procuration : 6

Absents excusés : 3

Absents : 3

Présents : MM. TRINQUIER Gilles, GAUBIAC Laurent, CAHU Robert, ROUDIL Joël, FURESTIER David, MENVIEL Rémy, ENJOLRAS Patrick, JEAN Lionel, DELORME Jean-Martin, CONDOMINES Robert, MARTIN Laurent, SIPEIRE Jacky, LAGARDE Jean-Louis, Mme SEGURA Delphine, MM. VIALA Christian, BUCHOU Serge, CASTELLVI Jean-Marie, TORTOSA Bruno, CASTANON Philippe, CAZALIS Sébastien, FOUGAIROLLE Michel, GRAS Guillaume, Mme BRUNEL Isabelle, MM. CATHALA Serge, CHALIER Rémi, DREVON Nicolas, FIOREZZANO Johan, Mme LE ROUX Laetitia, MM. MOH Cyril, BARON Jérôme, SALA Michel, Mme ENJOLRAS Nelly, M. GOURDIN Roland, Mme COSTA PORTA - JACQUET Arlette, MM. MARTINEZ Aurélien, DOMINICUS Romain, MAZAURIC Pierre, SOULIER Cyril, Mme AGNIEL Virginie, MM. GAILLARD Olivier, MARION Cédric, Mme LAURENT Stéphanie, M. MONEL José.

Procurations :

M. CAUVIN Bernard à Mme SEGURA Delphine

M. BERTO Stéphan à M. MARTINEZ Aurélien

M. SEMENOFF Serge à M. FOUGAIROLLE Michel

Mmes GOMEZ Magdaléna à Mme LE ROUX Laetitia

Mmes OCHRYMCZUK Anny à Mme AGNIEL Virginie

Mme REMILLY Christine à M. GOURDIN Roland

Absents excusés : M. PINCHARD Philippe, Mmes MEUNIER Hélène, LEFORT Véronique.

Absents : MM. METGE Alain, ALLEN Cédric, WITSCHGER Olivier.

Secrétaire de séance : Mme SEGURA Delphine

Début de séance : 18h30

Délibération n°120/2026 : Non-renouvellement signature convention de partenariat Grand Site Occitanie Cévennes

Aurélien MARTINEZ rappelle que La Communauté de Communes du Piémont Cévenol a délibéré le 28 novembre 2018 pour adopter la convention de partenariat et le contrat du Grand Site Occitanie Cévennes (GSO) pour une durée de 4 ans.

Dans un contexte de forte concurrence, la Région Occitanie souhaitait mettre en œuvre une politique touristique fondée sur deux priorités : structurer et améliorer l'offre touristique, et renforcer l'attractivité du territoire. Elle s'appuyait sur ses nombreux sites remarquables (culturels, naturels, historiques) qui participent à son identité, à son rayonnement et au développement économique local.

Il précise que la Région cherchait à organiser ces sites en destinations touristiques majeures, en modernisant les infrastructures afin d'attirer des visiteurs toute l'année, tout en respectant l'environnement et les populations locales. Cette ambition s'inscrivait dans la stratégie des Grands Sites Occitanie, définie en 2017, visant à proposer une offre touristique d'excellence.

Enfin, la sélection des sites labellisés reposait sur un appel à candidatures équitable, et chaque territoire retenu devait élaborer un projet stratégique sur 4 ans intégrant tourisme, patrimoine, culture et environnement, avec une dimension d'innovation et une portée territoriale élargie.

- La communauté de communes a adopté une stratégie en 2019 autour de 4 axes :
- Structurer et qualifier
- Faire connaître les atouts du territoire et son bien vivre
- Animer
- Partager

Il ajoute qu'en 2025, le cabinet Apt'er, chargé de l'animation du GSO, a fait parvenir un projet de contrat GSO Cévennes pour la période 2023-2027. Après quelques échanges, aucun contrat définitif n'a été proposé.

Une relance en juin 2026 auprès de la Région et de l'agence ADOCC a été faite sans résultat.

Parallèlement, en 2025, l'Office de tourisme Intercommunal a travaillé sur une nouvelle stratégie avec le conseil d'exploitation en vigueur. Elle sera présentée aux nouveaux membres du conseil d'exploitation pour avis à l'automne 2026 afin d'être validée en conseil communautaire.

Ainsi, la Communauté de Communes du Piémont Cévenol souhaitant construire sa politique du tourisme et mener avec sa stratégie avec force et conviction, Il est proposé de ne pas renouveler l'adhésion au contrat GSO Cévennes.

Robert CAHU souhaite savoir pourquoi la Communauté de communes et la commune de Sauve se retirent du GSO ?

Aurélien MARTINEZ répond que la Communauté de communes se retire car il n'y a pas de réel impact touristique pour la CCPC.

Olivier GAILLARD précise que la commune de Sauve elle aussi va se retirer du GSO pour des raisons de fonds, il n'y a aucun impact touristique, aujourd'hui la Communauté de communes et la commune de Sauve ne sont pas satisfaites du GSO et souhaitent ne pas renouveler la convention.

Le Conseil communautaire

Vu le Code Général des Collectivité Territoriale,

Vu les statuts de la Communauté de communes et notamment la définition de la compétence tourisme, Considérant que la convention de partenariat et le contrat du Grand Site Occitanie Cévennes (GSO) pour une durée de 4 ans est arrivé à échéance.

Considérant le souhait de la Communauté de communes du Piémont cévenol de construire sa nouvelle stratégie touristique et la nécessité de développer le tourisme sur le territoire,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- de ne pas renouveler la signature de la convention de partenariat Grand Site Occitanie Cévennes
- d'autoriser le Président à signer tout document à cet effet

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.



Le Président

Fabien CRUVEILLER

Certifiée exécutoire compte-tenu :

- de la transmission en sous-préfecture le : 16.07.26
- de la publication : 16.07.26